

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

DELTA DRONE

Société anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 3 867 458,25 euros
Siège social : 8, Chemin du Jubin – 69570 DARDILLY
530 740 562 R.C.S. Lyon

ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2016

Avis rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation paru le 06 mai 2016 au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n°55

Dans l'avis précité, il convient de lire à la quatrième résolution le texte suivant

QUATRIÈME RÉOLUTION – (*Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce*).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve :

- la convention nouvelle et conclue au cours de l'exercice écoulé relevant de l'article L.225-38 dudit Code qui y est mentionnée,
- les deux conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce conclues sans autorisation préalable du Conseil d'Administration et décrites dans le rapport spécial susvisé conformément aux dispositions de l'article L.225-42 dudit Code (savoir (i) la convention de gestion de trésorerie signée entre Delta Drone et Delta Drone Maroc, (ii) la convention de gestion de trésorerie signée entre Delta Drone et Delta Drone Africa, les intérêts respectifs comptabilisés en produit chez la Société s'élèvent au 31 décembre 2015 à 31 euros et 771 euros).

En outre, elle prend acte des conventions conclues antérieurement et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

L'ordre du jour et le texte des autres résolutions demeurent inchangés.

1602701